

Présentation :

Le Cabinet Aides d'Etat Conseil vous propose un catalogue complet de formations sur les aides publiques.

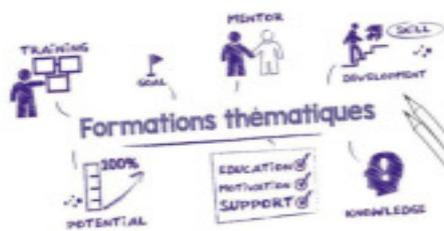
Dispensées par trois formateurs reconnus dans ce domaine juridique et opérationnel, nos formations s'adressent tout autant aux entreprises/ porteurs de projets qu'aux collectivités en charge d'octroyer des aides et de concevoir des régimes d'aides.

A la fois juridique et opérationnelles, ces formations couvrent tous les aspects du droit des subventions et toutes les possibilités offertes aux entreprises de toutes tailles dans tous les domaines.

Comment concevoir un régime d'aides, comment obtenir des subventions nationales et européennes, l'ensemble de ces problématiques est abordé.

Les formations contenues dans ce catalogue sont bien entendu susceptibles de modifications et de panachages. C'est à vous qu'il appartient, lors d'un entretien préliminaire, de nous faire connaître vos besoins exacts en termes de contenus, d'acquis indispensables, d'évaluation et autres. Vous pouvez également nous faire remonter vos cas pratiques le cas échéant.

Bonne lecture !



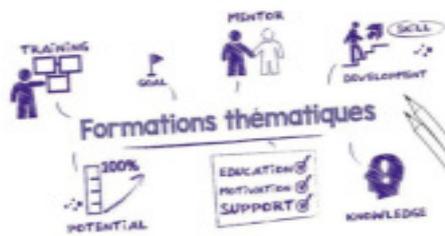
Sommaire des formations :

Formations générales :

1. Sensibilisation aux aides d'Etat.
2. Introduction au droit des aides d'Etat.
3. Approfondissement droit des aides d'Etat.
4. Les hypothèses de financement échappant au droit des aides d'Etat : SIEG, de minimis, purement local, opérateur privé.
5. Evaluer et exploiter le potentiel subvention d'un projet.
6. Quelles aides pour quels projets ?
7. Aides européennes : Pourquoi et Comment les solliciter ?

Formations thématiques :

8. Politique agricole commune (PAC) et droit des aides d'Etat.
9. Politique de la pêche et de l'aquaculture et droit des aides d'Etat.
10. Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) et aides d'Etat.
11. Aides à la Recherche, au Développement et à l'Innovation.
12. Aides à l'environnement.
13. Ingénierie financière et droit des aides d'Etat.
14. Aides aux PME et aides à finalité régionale.
15. Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine.
16. Aides à la création et au développement d'infrastructures.
17. Aides au développement local.
18. Autres thématiques.



Sensibilisation aux aides d'Etat

OBJECTIFS : Cette journée de sensibilisation vise les aides octroyées aux entreprises mais peut aussi concerner (parce qu'il peut s'agir d'activités économiques) les aides octroyées dans des domaines tels que la culture et le patrimoine, les infrastructures locales, le financement des associations et autres.

Elle permettra à ses participants d'identifier les actions qui relèvent du droit des aides d'Etat avec, en premier lieu et principalement, la définition de ce qu'est une aide d'Etat.

La qualification d'une intervention en aide d'Etat entraîne de facto l'application de régimes juridiques spécifiques qui imposent des contraintes aux dispensateurs et aux bénéficiaires d'aides.

PUBLICS : Tous publics : agents de la fonction publique (nationale, territoriale), entreprises privées, consultants, avocats et autres.

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation est la formation de base recommandée à tous les stagiaires sans connaissance particulière sur le sujet. Elle vise en principe des agents publics et peut être suivie par la formation introductive, la formation approfondissement et les formations thématiques. En cas de poursuite avec la formation introductive, cette dernière sera adaptée afin d'éviter les redites.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation ne requière pas de niveau particulier (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 95% de stagiaires satisfaits, 82% de stagiaires très satisfaits.

DUREE : 1 Journée

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la

formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions/ réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal à partir d'un cas pratique.

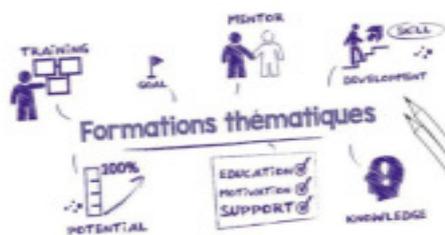
PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction : politique commune de concurrence, montée en puissance du droit des aides d'Etat, distinction entre droit des aides d'Etat et autres modalités d'intervention des pouvoirs publics (marchés publics et délégations de services public).
2. La condition préalable sine qua non à l'activation du droit des aides d'Etat : l'existence d'une activité économique. (cas pratique associations).
3. Les quatre critères cumulatifs nécessaires à la l'existence d'une aide d'Etat (Vademecum, communication du 19/07/2016).
 1. Origine étatique de la mesure.
 2. Sélectivité de la mesure.
 3. Entrave au échange et faussement de la concurrence (cas pratique).
 4. Transmission d'un avantage.
4. Les obligations juridiques liées à l'existence d'une aide d'Etat.
 1. Le principe de notification des aides nouvelles.
 2. Les aides exemptées de notification et donc a priori compatible.
5. Tour d'horizon des principaux règlements SA.
6. Conclusion.



Introduction au droit des aides d'Etat

OBJECTIFS : Cette journée introductive au droit des aides d'Etat permettra à ses participants d'acquérir les compétences nécessaires à l'identification des aides d'Etat et à l'intégration de cette problématique juridique et économique dans leur pratique quotidienne (dispositions pertinentes du Code général des Collectivités territoriales, distinction aides d'Etat marché publics et DSP, activités économiques..).

PUBLICS : cette formation en principe adaptée aux agents publics (fonction publique nationale et territoriale) peut aussi intéresser des consultants, avocats, consulaires et autres désireux de parfaire leurs connaissances en la matière.

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être précédée de la formation sensibilisation et complétée par les autres formations du catalogue.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 95% de stagiaires satisfaits, 82% de stagiaires très satisfaits.

DUREE : 1 Journée. Pour les stagiaires ne disposant pas d'une culture économique et juridique suffisante, il est possible de réaliser préalablement la formation sensibilisation ou d'augmenter la durée de la formation introductive d'une ½ à 1 journée.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2021)

PROGRAMME :

1. Introduction :
2. Les cinq conditions cumulatives nécessaires à l'existence d'une aide d'Etat (JP + cas pratiques, réf communication du 19/07/2016).
 1. L'existence d'une activité économique (cas des associations et autres entités ou activités a priori non économiques).
 2. L'origine étatique de la mesure en cause (critère organique et fonctionnel, à propos des aides dites européennes).
 3. La sélectivité de la mesure.
 4. La mesure en cause doit entraver les échanges et fausser ou menacer de fausser la concurrence.
 1. Les aides de minimis.
 2. Les aides purement locales.
 5. La mesure en cause doit transmettre un avantage à son bénéficiaire.
3. La variété des aides d'Etat.
 1. Aides nouvelles/ aides existantes.
 2. Les aides exemptées de notification et donc a priori compatible (tour d'horizon RGEC/SA).
4. Les financements publics non qualifiés d'aides d'Etat (hors de minimis et purement local).
5. L'octroi des aides par les collectivités territoriales.
6. Les risques encourus (qualification erronée, procédure non respectée...).
7. Conclusion.



Approfondissement droit des aides d'Etat

OBJECTIFS : Maîtriser les bases opérationnelles du droit des aides d'État ainsi que ses notions et instruments clés. Les notions abordées correspondent (approximativement) aux conditions générales de compatibilité des aides d'Etat stipulées aux articles 1 à 8 du Règlement Général d'Exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014.

PUBLICS : Cette formation est en principe réservée aux agents publics (fonction publique nationale et territoriale). Elle peut intéresser d'autres publics (consultants, avocats etc...)

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être précédée de la formation sensibilisation et/ou de la formation introductive et complétée par d'autres formations du catalogue.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur les aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou vers la formation introduction au droit des aides d'Etat avant d'intégrer la formation approfondissement.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 95% de stagiaires satisfaits, 82% de stagiaires très satisfaits.

DUREE : 1 Journée (2 journées maximum ou couplage avec formation introduction ou sensibilisation).

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction.
2. Articulation des différents textes relatifs aux aides d'Etat (article 107, encadrements, lignes directrices, règlements, Règlement Général d'exemption, régimes SA).
3. Les notions fondamentales transversales.
 1. Les aides aux entreprises en difficulté (cas pratique).
 2. La notion de PME (cas pratique).
 3. Assiettes/ dépenses éligibles.
 4. Intensité des aides/ seuil de notification.
 5. Incitativité des aides.
 6. Transparence des aides (le calcul de l'ES/ cas pratique).
 7. Les cumuls d'aides.
4. Les aides d'Etat à ne pas notifier : (v. catalogue formation sur ce thème).
 1. Les aides « de minimis ».
 2. Les aides « purement locales ».
 3. Les aides relevant du RGEC.
 4. Les mesures imputables à l'opérateur privé.
5. Conclusion.



Les hypothèses de financements échappant au droit des aides d'Etat : SIEG, de minimis, purement local, opérateur privé

OBJECTIFS : Maîtriser et mettre en œuvre les quatre notions consubstantielles au droit des aides d'Etat, à savoir : les Services d'Intérêt Economiques Généraux SIEG, les aides de minimis, les aides relevant du critère de l'opérateur privé en économie de marché et les aides dites « purement locales ».

PUBLICS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur les aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être précédée de la formation sensibilisation et/ou de la formation introductive et complétée par d'autres formations du catalogue.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou vers la formation introductive.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 95% de stagiaires satisfaits, 82% de stagiaires très satisfaits.

DUREE : De 1 Journée à 4 journées. A noter par exemple que la formation thématique SIEG est développée sur une journée dans le catalogue. Les trois autres notions peuvent, sur demande, faire l'objet d'un traitement identique sur une même durée. Vous pouvez également choisir deux de ces quatre thématiques sur une seule journée.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la

formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020).

PROGRAMME :

1. Introduction
2. Rappel sur les 5 critères définissant l'aide d'Etat
3. Absence d'aide d'Etat règlementée : la règle de minimis
 1. Absence d'entrave aux échanges et à la concurrence.
 2. Les principales dispositions du règlement 1407/2013
 3. Focus sur le traitement des cumuls d'aides de minimis avec des aides d'Etat
 4. Taux d'intensité, transparence, incitativité
4. Le « purement local »
 1. Absence d'entrave aux échanges non règlementée
 2. L'Etat actuel de la jurisprudence de la Cour et de la pratique règlementaire de la Commission européenne.
 3. La méthode du faisceau d'indice
 4. Les domaines de prédilection
5. Les compensations de service public « Altmark »
 1. Absence de transmission d'un avantage au bénéficiaire
 2. Les quatre conditions d'une COSP « Altmark »
6. Le critère de l'opérateur privé en économie de marché
 1. Absence de transmission d'un avantage
 2. Naissance du critère
 3. Champ d'application
 4. Déclinaison du critère
7. Cas pratiques (purement local, de minimis + opérateur privé)
8. Conclusion



Evaluer et exploiter le potentiel subvention d'un projet

OBJECTIFS : L'objectif de cette formation est de transmettre aux stagiaires les outils permettant d'évaluer dans un premier temps et d'exploiter dans un second temps le potentiel subvention de leurs projets ou d'accompagner leurs clients dans une démarche de recherche et d'obtention d'aides et subventions.

PUBLICS : Porteurs de projets, Consultants, Chambres consulaires, Directeurs financiers, Chefs de projets, Avocats, Secteur bancaire, etc....

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être couplée avec les formations « Quels aides pour quels projets » et « les aides européennes ». Ces trois formations peuvent également faire l'objet de compléments thématiques et d'un panachage.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation ne requière pas de prérequis spécifique.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 92% de stagiaires se déclarent très satisfaits.

DUREE : de 1 à 2 journées.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction : cadre juridique communautaire.
2. Qu'est-ce qu'une aide d'Etat ?
3. Les paramètres permettant de déterminer le potentiel subvention d'un projet.
 1. Les paramètres liés à l'entreprise bénéficiaire.
 1. Taille (PME).
 2. Localisation.
 3. Personnalité juridique.
 4. Secteur d'activité.
 5. Passif aides et subventions.
 6. Santé financière de l'entreprise (entreprises en difficulté).
 2. Les paramètres liés à la nature de l'investissement à subventionner.
 1. Quels investissements ?
 2. Quelles assiettes éligibles ?
 3. Montant de l'investissement en cause.
 4. RDI, environnement, création d'emplois, développement régional...
 5. Mise en valeur de certains aspects de l'investissement.
 6. Cas pratiques.
3. Détermination du régime d'aide pertinent. (v. formation « Quelles aides pour quels projets ? »).
4. Les aides de minimis.
5. Le dossier d'aide.
 1. Présentation de l'entreprise et de l'investissement en cause (stratégie, cohérence).
 2. Plan de financement.
 3. Points de vigilance (respect des exigences jurisprudentielles et réglementaires).
 4. Le circuit du dossier.
6. Discussion/ Cas pratiques conclusifs. Les cas pratiques peuvent être fournis par les stagiaires.



Quelles aides pour quels projets ?

OBJECTIFS : L'objectif de cette formation est d'aller au-delà (en aval) de l'identification du « potentiel subvention » d'un projet et de sélectionner les régimes d'aides pertinents pour accompagner au mieux vos projets.

PUBLICS : Porteurs de projets, Consultants, Chambres consulaires, Directeurs financiers, Chefs de projets, Avocats, Secteur bancaire, etc....

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être couplée avec les formations « Evaluer et exploiter le potentiel d'aide d'un projet » et « les aides européennes ». Ces trois formations peuvent également faire l'objet de compléments thématiques et d'un panachage.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation ne requière pas de prérequis spécifique.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 90% des stagiaires se déclarent très satisfaits.

DUREE : de 1 à 2 journées.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction : cadre juridique communautaire.
2. Qu'est-ce qu'une aide d'Etat ?
3. Les paramètres permettant de déterminer le potentiel subvention d'un projet.
 1. Les paramètres liés à l'entreprise bénéficiaire. (cas pratique taille entreprise).
 1. Taille (PME).
 2. Localisation.
 3. Personnalité juridique.
 4. Secteur d'activité.
 5. Passif aides et subventions.
 6. La santé financière de l'entreprise (entreprises en difficulté).
 2. Les paramètres liés à la nature de l'investissement à subventionner.
 1. Quels investissements ?
 2. Quelles assiettes éligibles.
 3. Montant de l'investissement en cause.
 4. RDI, environnement, création d'emplois, développement régional...
 5. Mise en valeur de certains aspects de l'investissement.
 6. Détermination du régime pertinent.
4. Les différents régimes d'aides.
 1. RGEC et traduction en régimes SA.
 2. Les dispositifs régionaux spécifiques (les dispositifs pertinents en vigueur dans la région des stagiaires).
 3. Les dispositifs nationaux dans certaines hypothèses.
 4. Les dispositifs européens dans certaines hypothèses. V. Formation sur les aides européennes.
5. Discussion/ Cas pratiques conclusifs. Les cas pratiques peuvent être fournis par les stagiaires.



Aides européennes : Pourquoi et Comment les solliciter ?

OBJECTIFS : L'objectif de cette formation est d'aider les porteurs de projets à se repérer dans le maquis des aides dites européennes et à être capable de décider de l'opportunité de faire appel à de tels régimes en complément ou en cumul avec des aides dites nationales et régionales.

PUBLICS : Porteurs de projets, Consultants, Chambres consulaires, Directeurs financiers, Chefs de projets, Avocats, Secteur bancaire, etc....

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation adaptée à des bénéficiaires d'aides et à leurs accompagnateurs peut être couplée avec les formations « Evaluer et exploiter le potentiel d'aide d'un projet » et « Quels aides pour quels projets ». Ces trois formations peuvent également faire l'objet de compléments thématiques et d'un panachage.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation ne requière pas de prérequis spécifique.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 90% des stagiaires se déclarent très satisfaits.

DUREE : de 1 à 2 journées.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

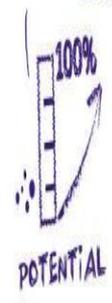
COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction : cadre juridique communautaire.
2. Les paramètres permettant de déterminer le potentiel subvention d'un projet.
 1. Les paramètres liés à l'entreprise bénéficiaire. (cas pratique taille entreprise).
 1. Taille (PME)/ Localisation/Santé financière.
 2. Personnalité juridique/ Secteur d'activité.
 3. Passif aides et subventions.
 2. Les paramètres liés à la nature de l'investissement à subventionner.
 1. Quels investissements / Quelles assiettes éligibles/ Quel montant ?
 2. Les investissements privilégiés.
3. Les différents types d'aides
 1. Les aides d'Etat
 2. Fonds structurels (FSE, FEDER, FEADER et aides d'Etat)
 3. Les aides européennes non qualifiées d'aides d'Etat (Horizon 2020 et autres)
4. Quand solliciter les aides européennes hors aides d'Etat ?
5. Sur quels types de projets ? Les aides dites européennes visent certains types de projet à l'exclusion des autres.
6. Cumul avec les aides d'Etat/ Cumul sur assiettes différentes, cumul sur assiettes identiques.
7. Choix des régimes pertinents.
8. Comment procéder : construire son projet et son budget en répondant aux attentes de la Commission.
9. Discussion/ Cas pratiques conclusifs. Les cas pratiques peuvent être fournis par les stagiaires



Formations thématiques



- EDUCATION @
- MOTIVATION @
- SUPPORT @





Politique agricole commune (PAC) et droit des aides d'Etat.

OBJECTIFS : acquérir les compétences et connaissances nécessaires à l'identification des aides d'Etat et à l'application du droit des aides d'Etat ou du droit PAC dans le contexte de la Politique agricole. Comprendre les interactions entre ces deux grandes politiques communes que sont la politique de concurrence et la PAC.

PUBLICS : Cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Comme toutes les formations thématiques, cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et complétée par d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 92% des stagiaires sont satisfaits, 86% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 à 2 Journées selon les souhaits et le niveau des stagiaires. Cette formation peut être couplée avec la formation pêche/aquaculture (minimum 1,5j)

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction : Politique de concurrence et PAC.
2. Rappel/ Contextualisation droit de la concurrence.
3. Rappel/ Contextualisation droit de la PAC.
4. PAC 1er et 2nd Pilier.
 1. Le premier pilier de la PAC.
 2. Le second pilier de la PAC.
5. Articulation droit de la concurrence.
 1. Le règlement 1305.
 2. Les lignes directrices.
 3. Possibilités offertes par le REC n°651.
 4. Le REAF n° 702/2014.
6. Synthèse
 1. Domaine d'application des aides.
 2. Les aides in et hors PDR.
 3. Le cas particulier des Top-up.
 4. Les aides à ne pas notifier (de minimis agricole règ n° 2019/316, de minimis droit commun règ 1407/2013).
 5. Tableau de synthèse.
7. Conclusion.



Politique de la pêche et de l'aquaculture et droit des aides d'Etat.

OBJECTIFS : acquérir les compétences et connaissances nécessaires à l'identification des aides d'Etat et à l'application du droit des aides d'Etat ou du droit PAC dans le contexte de la PAC versus pêche/aquaculture. Comprendre les interactions entre ces deux grandes politiques communes que sont la politique de concurrence et la PAC/pêche.

PUBLICS : Cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Comme toutes les formations thématiques, cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et complétée par d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 92% des stagiaires sont satisfaits, 86% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 à 2 Journées selon les souhaits et le niveau des stagiaires. Cette formation peut être couplée avec la formation PAC (minimum 1,5j)

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction : Politique de concurrence/ PAC/ Politique de la pêche
2. Rappel/ Contextualisation droit de la concurrence
3. Rappel/ Contextualisation Politique de la pêche
4. Le FEAMP (règlement 508)
 1. Exclusions
 2. Objectifs
 3. Taux de cofinancement FEAMP
 4. Taux d'intensité maximum de l'intervention publique
5. Articulation droit de la concurrence
 1. Dispositions pertinentes du RGEC n° 651
 2. Dispositions du règlement 717/2014.
6. Les aides de minimis
 1. De minimis de droit commun (règ 1407/2013).
 2. De minimis spécifique pêche/ aquaculture (règ 717/2014).
7. Conclusion.



Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) et aides d'Etat.

OBJECTIFS : Permettre aux stagiaires dans un premier temps de bien maîtriser la notion de SIEG. Il s'agira ensuite de définir le droit des SIEG et de le différencier du droit des aides d'Etat. Utiliser les dérogations SIEG dans leurs secteurs de prédilection, sécuriser les interventions financières en faveur des SIEG.

PUBLICS : Cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Comme toutes les formations thématiques, cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et complétée par d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 92% des stagiaires sont satisfaits, 86% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 Journée (2 journées maximum si les stagiaires souhaitent effectuer un focus particulier sur certaines catégories de SIEG (exemple santé, énergie...))

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction.
2. Le droit primaire contenu aux articles 106 et 107 du TFUE.
 1. Articulation des deux articles jusqu'à l'arrêt Altmark.
 2. Le revirement Altmark.
3. La notion d'activité économique.
4. La notion d'aide d'Etat.
 1. Eléments de définition.
 1. Origine étatique.
 2. Avantage sélectif
 3. Entrave aux échanges et faussement de la concurrence (de minimis et purement local).
 4. Transmission d'un avantage (absence dans le contexte des Compensations de service publique Altmark).
5. Les quatre critères de l'arrêt Altmark.
6. « Le paquet Almunia » de décembre 2011.
 1. La décision d'exemption n° 2012/21.
 2. L'encadrement SIEG de décembre 2011.
 3. Le règlement de minimis n° 360/2012.
7. Discussion – questions – cas pratiques.



Aides à la Recherche, au Développement et à l'Innovation.

OBJECTIFS : Permettre aux stagiaires dans un premier temps de bien maîtriser les différentes notions couvertes par la RDI avant de se pencher sur les régimes d'aides généraux (règlement SA/ aides européennes) et d'en comprendre les exigences générales et particulières. Ces différents apprentissages seront ensuite soumis à cas pratiques.

PUBLICS : Cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Comme toutes les formations thématiques, cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et complétée par d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 94% des stagiaires se déclarent satisfaits, 88% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 Journée à 2 journées maximum si les stagiaires souhaitent effectuer un focus particulier sur certaines catégories d'aides à la RDI, notamment les aides européennes.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction.
2. Définitions préalables en lien avec la RDI.
 1. Identifier les différents stades de la RDI (Recherche, Développement, Innovation, faisabilité)
 2. Infrastructures et pôles d'innovation.
3. Rappel de ce qu'est une aide d'Etat.
 1. Les critères de l'aide d'Etat.
 2. Les interventions ne relevant pas de la notion d'aide d'Etat (de minimis et aides européennes principalement).
4. Les conditions générales et spécifiques de compatibilité des aides à la RDI (SA 40391).
 1. Conditions générales (incitativité, transparence des aides, pondérations PME et AFR ..).
 2. Conditions spécifiques (taux d'intensité, seuils de notification, assiettes éligibles...).
5. Les aides à la RDI européennes (Horizon 2020, COSME et autres).
6. Cumuls d'aides
7. Cas pratiques (adaptés au public et à ses objectifs).
8. Conclusion.



Aides à l'environnement

OBJECTIFS : Permettre aux stagiaires dans un premier temps de bien maîtriser les différentes notions couvertes par la notion d'aides à l'environnement avant de se pencher sur les régimes d'aides généraux (règlement SA/ aides européennes) et d'en comprendre les exigences générales et particulières. Ces différents apprentissages seront ensuite soumis à cas pratiques.

PUBLICS : Comme toutes les formations thématiques, cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Comme toutes les formations thématiques, cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et complétée d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 94% des stagiaires se déclarent satisfaits, 88% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 Journée à 2 journées maximum.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction
2. Définitions préalables
3. Rappel de ce qu'est une aide d'Etat
 1. Les critères de l'aide d'Etat
 2. Les interventions ne relevant pas de la notion d'aide d'Etat (de minimis et aides européennes principalement)
4. La réglementation communautaire des aides à l'environnement (RGEC/SA)
5. Conditions générales d'exemption (SA 40405) :
 1. Exclusions
 2. Effet incitatif
 3. Transparence.
6. Conditions spécifiques :
 1. Aides en lien avec le dépassement des normes environnementales
 2. Efficacité énergétique
 3. Production énergétique
 4. Décontamination de sites
 5. Recyclage
 6. Etudes environnementales
7. Cas pratiques (adaptés au public et à ses objectifs)
8. Conclusion



Ingénierie financière et droit des aides d'Etat.

OBJECTIFS : Cette journée doit permettre aux stagiaires de bien maîtriser la problématique de l'ingénierie financière au sein du droit des aides d'Etat. Les questions posées sont les suivantes : à partir de quel moment un prêt ou/et une garantie publique, une prise de participation, une avance convertible et tout autre instrument d'ingénierie financière relèvent-il du droit des aides d'Etat ? Quelles bases juridiques utiliser, dans quelles hypothèses ?

PUBLICS : Cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Comme toutes les formations thématiques, cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et accompagnée d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière plus que toute autre des connaissances générales solides sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 94% des stagiaires se déclarent satisfaits, 88% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 journée en principe. Mais, si les stagiaires n'ont pas de connaissance préalable sur les aides d'Etat, la formation devra se dérouler sur deux journées.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction.
2. Définitions liées à l'ingénierie financière (les différentes formes de l'IF).
3. Le critère de l'opérateur privé en économie de marché versus critère de l'investisseur privé.
 1. Problématique de départ : A partir de quel moment doit-on considérer qu'une intervention étatique dans une entreprise sous une forme autre qu'une subvention est une aide d'Etat ?
 2. Origines du critère.
 3. Développements règlementaires et jurisprudentiels.
 4. Absence de transmission d'un avantage.
 4. Utilisation de la méthode dite « du faisceau d'indices ».
4. Les aides transparentes et les aides non transparentes
5. Les aides à ne pas notifier parce qu'elles ne sont pas des aides d'Etat :
 1. Les aides « de minimis ».
 2. Les aides relevant du critère de l'opérateur privé en économie de marché.
6. Les aides d'Etat à ne pas notifier parce qu'elles sont exemptées de notification.
 1. Les hypothèses du RGEC (section 3/)
 2. Article 21 : les aides au financement des risques (SA 40390).
 3. Article 22 : les aides en faveur des jeunes pousses (SA 40453).
 4. Article 23 : les aides aux plateformes de négociation alternatives spécialisées dans les PME.
7. L'utilisation de fonds FEDER dans le contexte des instruments financiers.
8. Conclusion.



Aides aux PME et aides à finalité régionale (AFR).

OBJECTIFS : Cette journée doit permettre aux stagiaires de bien maîtriser la problématique de l'ingénierie financière au sein du droit des aides d'Etat. La question posées sont les suivantes : à partir de quel moment un prêt public, une garantie, une prise de participation, une avance convertible et tout autre instrument d'ingénierie financière relèvent-il du droit des aides d'Etat ? Quelles bases juridiques utiliser, dans quelles hypothèses ?

PUBLICS : Comme toutes les formations thématiques, cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et accompagnée d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 94% des stagiaires se déclarent satisfaits, 88% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 journée ou + en fonction du niveau initial des stagiaires.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction (lien entre les deux thématiques dans le contexte des aides d'Etat).
2. Rappel relatif aux aides d'Etat.
 3. Les éléments constitutifs de la notion d'aide d'Etat.
 4. Les conséquences de la qualification d'aide d'Etat.
 5. Les aides qui ne relèvent pas de la notion d'aide d'Etat (principalement les aides de minimis).
 6. Les aides exemptées de notification et donc a priori compatible.
3. La notion de PME (SA 40453).
 1. La définition des PME en droit communautaire.
 2. Cas pratiques.
 3. Les régimes spécifiques PME.
 4. La pondération PME.
4. Les AFR (SA 39252).
 1. Définition des AFR.
 2. Délimitation des AFR (zones sous a et c).
 3. La notion d'investissement initial.
 4. Assiettes éligibles et taux d'intensité d'aides.
5. Cas pratiques.
6. Conclusion/ tour de table.



Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine.

OBJECTIFS : Cette journée doit permettre aux stagiaires de bien maîtriser l'impact du droit des aides d'Etat sur les aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine. La première question posée par ce secteur d'activité est celui de l'application ou non du droit des aides d'Etat (activités économiques, activités purement locales).

PUBLICS : Comme toutes les formations thématiques, cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et accompagnée d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION : (actualisé tous les six mois) : 94% des stagiaires se déclarent satisfaits, 88% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 journée ou + en fonction du niveau initial des stagiaires.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction.
2. Rappels relatifs aux aides d'Etat.
 1. Les critères définitionnels de l'aide d'Etat.
 2. Le bénéficiaire de l'aide doit exercer une activité économique.
3. Les hypothèses d'aides ne relevant pas d'un régime d'aide d'Etat.
 1. Les aides de minimis.
 2. Les aides dites purement locales (développement règlementaires et jurisprudentiels : fourniture de toutes les hypothèses culture et patrimoine validées par la Commission européenne.
 3. Points de vigilance à observer lors de l'utilisation du purement local.
 4. Cas pratique « purement local » culture et conservation du patrimoine.
4. Les activités pouvant bénéficier d'une aide d'Etat exemptée de notification (RGEC/SA 42681).
5. Les activités éligibles.
6. Les assiettes éligibles.
7. Taux d'intensité des aides.
8. Cumuls d'aides.
9. Le cas particulier des aides à l'audiovisuel (SA 46 712, 46752, 47264, 47075 et autres..).
10. Comment aborder un dossier, quelles questions se poser et dans quel ordre ?
11. Cas pratiques.
12. Conclusion/ tour de table.



Aides en faveur des infrastructures.

OBJECTIFS : Cette journée doit permettre aux stagiaires de bien maîtriser les autorisations d'aides ouvertes sur la base du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) en faveur de la création, du développement et de l'entretien de certaines infrastructures. Les stagiaires devront également faire le distinguo entre les différentes catégories d'infrastructures existantes (à chacune son régime juridique).

Les infrastructures très haut débit, les infrastructures énergétiques (formation environnement) ainsi que les infrastructures de recherche et les pôles d'innovation (formation RDI) peuvent être inclus sur demande dans cette formation.

PUBLICS : Comme toutes les formations thématiques, cette formation s'adresse aussi bien (a priori de façon non concomitante) à des personnes publiques qu'à des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être précédée d'une formation introductive et accompagnée d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requière des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION : (actualisé tous les six mois) : 94% des stagiaires se déclarent satisfaits, 88% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 journée ou + en fonction du niveau initial des stagiaires.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent

des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

1. Introduction.
2. Définitions (définition des différentes catégories d'infrastructures existantes).
3. Rappels relatifs aux aides d'Etat.
 1. Les éléments constitutifs de la notion d'aide d'Etat.
 2. Le bénéficiaire des aides doit exercer une activité économique.
4. Les hypothèses d'aides ne relevant pas d'un régime d'aide d'Etat.
 1. Les aides de minimis.
 2. Les aides « purement locales » (développement règlementaires et jurisprudentiels : fourniture de toutes les hypothèses « infrastructures » validées par la Commission européenne.
 3. Points de vigilance à observer lors de l'utilisation du purement local.
 4. Cas pratique « purement local ».
5. Les différentes infrastructures pouvant bénéficier d'une aide.
 1. Les infrastructures locales SA 40206/ Les aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales SA 43783.
 2. Les infrastructures multifonctionnelles SA 43197.
6. Les assiettes éligibles.
7. Cas pratiques.
8. Conclusion/ tour de table.



Le développement local.

OBJECTIFS : Cette formation doit permettre aux stagiaires de bien maîtriser les autorisations d'aides ouvertes sur la base du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) et par les aides du second pilier de la PAC en faveur du développement local.

PUBLICS : Cette formation s'adresse principalement à des personnes publiques.

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et accompagnée d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requiert des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 94% des stagiaires se déclarent satisfaits, 88% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 Journée.

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

PROGRAMME :

1. Introduction.
2. Rappels relatifs aux aides d'Etat.
 1. Les éléments constitutifs de la notion d'aide d'Etat.
 2. Le bénéficiaire des aides doit exercer une activité économique.
3. Les hypothèses d'aides ne relevant pas d'un régime d'aide d'Etat.
 1. Les aides de minimis.
 2. Les aides « purement locales » (développement règlementaires et jurisprudentiels : fourniture de toutes les hypothèses « infrastructures » validées par la Commission européenne.
 3. Points de vigilance à observer lors de l'utilisation du purement local.
 4. Cas pratique « purement local ».
4. Application du droit commun des aides d'Etat.
 1. Pourquoi et dans quelles hypothèses.
 2. Le SA 40206 pris sur le fondement du RGEC n° 651/2014.
5. Application du droit de la PAC second pilier
 1. Condition de mis en œuvre (Programme de développement régional +...)
 2. Le programme LEADER.
 3. Les aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales SA 43783 pris sur le fondement du règlement 1305/2013.
6. Les assiettes éligibles.
7. Cas pratiques.
8. Conclusion/ tour de table.



Autres thématiques spécialisées

OBJECTIFS : Ces journées thématiques permettent aux stagiaires de concentrer leurs efforts et d'approfondir leurs compétences et connaissances sur une ou plusieurs thématiques spécifiques du droit des aides d'Etat. Ces différentes thématiques sont en principe celles qui n'ont pas fait l'objet d'un développement spécifique dans les formations précédentes.

PUBLICS : Comme toutes les formations thématiques, cette formation s'adresse aussi bien (de façon non concomitante) à des personnes publiques que des personnes privées moyennant certaines adaptations (cas pratiques/ notions opérationnelles).

ARTICULATION AVEC D'AUTRES FORMATIONS DU CATALOGUE : Cette formation peut être précédée d'une formation introductive sur le droit des aides d'Etat et accompagnée d'autres formations thématiques.

NIVEAU DES STAGIAIRES/PREREQUIS : Cette formation requiert des connaissances générales et quelques prérequis sur le droit des aides d'Etat (agents publics catégories A, B, C, personnes privées tous niveaux).

Une évaluation préalable des stagiaires est disponible afin de les réorienter le cas échéant, dans un premier temps vers la formation sensibilisation ou introduction.

STAGIAIRES souffrant de Handicaps : nous devons être préalablement prévenus de la participation de personnes en situation de handicap afin d'adapter l'accueil et le cas échéant, le contenu de la formation.

TAUX DE SATISFACTION (actualisé tous les six mois) : 94% des stagiaires se déclarent satisfaits, 88% se déclarent très satisfaits.

DUREE : 1 Journée (2x journées si les thématiques choisies sont trop nombreuses pour être traitées sur 1 seule journée).

SUPPORT/ PEDAGOGIE : Support PowerPoint/ Socrative pour les QCM

Reposant sur une méthode à la fois transmissive et interrogative, nos formations se veulent interactives. A l'issue de chaque développement des questions permettant de vérifier la compréhension des stagiaires (hors cas pratiques) sont posées. Outre les cas pratiques qui génèrent des discussions entre les stagiaires eux-mêmes et entre les stagiaires et le formateur, le déroulé de la formation est ponctué d'un jeu de questions réponses permettant aux stagiaires de faire le lien entre les différentes sous-problématiques de la formation.

EVALUATION : l'évaluation des acquis de la formation s'effectue par voie de QCM spécifiques : questions réponses connaissances acquises ou/et QCM transversal sur le fondement d'un cas pratique.

PROGRAMMATION/ DELAIS : sur demande, il faut compter un minimum de trois semaines entre la demande et la programmation.

LOCALISATION/ SALLE : France entière. Le cas échéant, nous prenons en charge la location d'une salle répondant aux normes d'accueil en vigueur (ERP 5 label accessibilité ou certification BAC). V. cahier des charges.

COÛT : voir cahier des charges (2019-2020)

PROGRAMME :

- i. Introduction : Rappel définition des aides d'Etat et rappel de quelques notions clés.
- ii. **Thématiques envisageables** : toutes les thématiques aides d'Etat sont envisageables (formations non abordées ou abordées dans le catalogue. Des cas pratiques propres à chaque thématiques ou transversaux sont intégrés.

Exemple 1 : La Coopération Territoriale Européenne (CTE).

Exemple 2 : Les infrastructures haut débit (peuvent être comprise dans les aides aux infrastructures

Exemple 3 : Les calamités naturelles et les événements perturbant gravement l'économie des Etats membres (exemple : la Communication de la Commission du 19/03/2020 relative aux aides allouables dans le contexte de la pandémie de Coronavirus).

Exemple 4 : Les aides aux travailleurs handicapés ou aux travailleurs défavorisés.

Exemple 5 : Infrastructures portuaires et aéroportuaires, ouverture de nouvelles lignes aériennes.

Exemple 6 : Les aides à la formation (FSE).

Exemple 7 : Les aides à l'agroalimentaire.

Exemple 8 : Les aides d'Etat au temps du coronavirus (les régimes d'aide temporaires admis par la Commission jusqu'au 31/12/2020 en raison du Coronavirus.

CONTENU ET DUREE : A définir directement avec le formateur.